

Déclaration de Doha - Gaz naturel : façonner l'avenir énergétique

22 février 2022 Doha, Qatar

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG), à l'invitation de Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, réunis à Doha le 22 février 2022 pour le 6e sommet du FPEG dans l'esprit de solidarité et de coopération inscrit dans les statuts du FPEG

i) Rappelant :

Les déclarations des sommets du GECF tenus à Doha, dans l'État du Qatar, en 2011 ; à Moscou, dans la Fédération de Russie, en 2013 ; à Téhéran, dans la République islamique d'Iran, en 2015 ; à Santa Cruz de la Sierra, dans l'État plurinational de Bolivie, en 2017 ; et à Malabo, dans la République de Guinée équatoriale, en 2019 ;

ii) Réaffirmant

- a. Les droits souverains absolus et permanents des pays membres sur leurs ressources en gaz naturel ;
- b. La volonté des pays membres du GECF de développer leurs ressources en gaz naturel dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs ;
- c. L'engagement envers les objectifs du GECF et l'intention de renforcer son rôle ;

iii) Reconnaissant

- a. Le rôle central du gaz naturel dans la satisfaction des besoins énergétiques mondiaux et dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable des Nations unies, en particulier en garantissant l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne ;
- b. La part croissante du gaz naturel dans le bouquet énergétique mondial en tant que combustible de choix, et son importance pour le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement ;
- c. Les contributions positives de l'utilisation écologique du gaz naturel à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris ;
- d. La position de leader des pays membres, qui détiennent la plus grande part des ressources, de la production et du commerce de gaz naturel dans le monde ;
- e. Le rythme accéléré des transitions énergétiques mondiales et les progrès des technologies modernes, qui libèrent le grand potentiel du gaz naturel en tant que combustible viable, pour renforcer la sécurité énergétique mondiale, éradiquer la pauvreté énergétique et construire des systèmes énergétiques flexibles, résilients et durables, en synergie avec d'autres sources d'énergie ;
- f. L'importance cruciale de la poursuite des investissements et du développement des ressources en gaz naturel et des infrastructures connexes pour garantir la sécurité énergétique et la résilience des systèmes énergétiques ;

g. L'impact négatif de l'extrême volatilité du marché sur la demande de gaz naturel et sur son accessibilité financière, et la nécessité de politiques énergétiques clairvoyantes qui intègrent le gaz naturel en tant que source fiable et flexible pour la production d'énergie de base ;

h. L'importance de la sécurité de la demande, de cadres juridiques transparents et non discriminatoires et de politiques énergétiques, commerciales, fiscales et environnementales prévisibles dans les pays consommateurs et de transit du gaz.

iv) Réitération :

a. La détermination à renforcer la sécurité énergétique mondiale en tant que fournisseurs fiables de gaz naturel pour répondre à la demande croissante d'énergie dans le monde ;

b. L'importance de la coordination et de la coopération au sein des pays membres et entre eux, ainsi que du dialogue entre les producteurs, les consommateurs et les autres parties prenantes concernées, pour la promotion de la coopération internationale visant à assurer la viabilité et la durabilité des marchés du gaz ;

c. Le rôle stratégique du développement, du déploiement et du transfert de technologies avancées pour une production et une utilisation plus efficaces du gaz naturel dans le but de renforcer ses avantages économiques et environnementaux ;

d. L'importance des contrats à long terme pour le gaz et le GNL, et des prix équitables et stables pour soutenir les investissements continus dans l'industrie mondiale vitale du gaz.

v) Exprimant :

a. Notre reconnaissance aux personnes qui ont travaillé dans les conditions difficiles créées par la pandémie de COVID-19 pour maintenir la fiabilité et la résilience des réseaux de gaz naturel ;

b. Notre détermination à continuer à travailler ensemble et à surmonter les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 afin de fournir des approvisionnements en gaz efficaces et fiables et de poursuivre le développement de l'industrie gazière ;

c. Notre profonde inquiétude et notre désaccord concernant les restrictions économiques unilatérales prises sans l'approbation du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'application extraterritoriale des lois et réglementations nationales contre les pays membres du GECF qui affectent négativement le développement et le commerce du gaz naturel ;

d. Notre préoccupation quant à l'utilisation de l'agenda climatique pour perpétuer l'inégalité, l'introduction de pratiques discriminatoires et l'instigation de mesures protectionnistes en contravention directe avec les règles du commerce mondial.

Inspirés par les déclarations de nos précédents sommets et guidés par les statuts du GECF, nous nous engageons collectivement à :

1. Promouvoir le gaz naturel en tant que source d'énergie abondante, abordable, propre et fiable, et en tant que combustible de choix pour satisfaire les besoins énergétiques mondiaux croissants, lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air ;

2. Encourager l'utilisation accrue du gaz naturel au niveau national et international afin de combler le retard pris dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, qui concerne les plus vulnérables ;

3. Renforcer les références environnementales du gaz naturel, en particulier par des efforts visant à réduire le torchage du gaz et les émissions de méthane, et par le développement de technologies respectueuses de l'environnement, y compris le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ;
4. Prendre les mesures nécessaires pour que le gaz naturel soit traité comme un bien respectueux de l'environnement dans les réglementations sur le climat et l'investissement, les banques internationales et le commerce mondial. En outre, travailler avec les parties prenantes concernées pour développer des initiatives conjointes en faveur de l'action climatique, en particulier dans la perspective de la conférence COP27 sur le changement climatique, qui sera accueillie par l'Égypte cette année ;
5. Améliorer les conditions du commerce international du gaz, sur la base des pratiques les plus efficaces et efficaces ;
6. Travailler à l'augmentation de la part du gaz naturel dans les transports maritimes et terrestres, et développer l'infrastructure nécessaire pour fournir du gaz naturel aux consommateurs ;
7. Soutenir le rôle fondamental des contrats gaziers à long terme ainsi que la tarification du gaz basée sur l'indexation du pétrole et des produits pétroliers afin de garantir des investissements stables dans le développement des ressources en gaz naturel ;
8. Renforcer le positionnement du GECF en augmentant sa visibilité mondiale, en attirant de nouveaux membres, en promouvant les partenariats, en facilitant le dialogue entre les producteurs et les consommateurs, et en élargissant la coopération avec les organisations et entités internationales concernées ;
9. Exploiter la position du GECF en tant que principale plateforme de coopération et de coordination entre ses pays membres sur les questions relatives au gaz naturel en développant davantage l'expertise du Forum et les mécanismes d'entreprises communes ;
10. Développer la coopération dans le domaine des technologies du gaz naturel, de la recherche scientifique et du renforcement des capacités par l'innovation, notamment par l'intermédiaire de l'Institut de recherche sur le gaz du GECF ;
11. Explorer de nouveaux domaines de coopération au sein du GECF dans le but d'exploiter les avantages du gaz naturel pour la production d'hydrogène ainsi que pour la production et l'utilisation de nouveaux gaz ;
12. Collaborer au sein du GECF ainsi qu'avec les consommateurs et les pays de transit afin de protéger les infrastructures gazières essentielles et de renforcer la résistance aux catastrophes naturelles, aux incidents technologiques et aux menaces d'origine humaine, telles que l'utilisation malveillante des technologies de l'information et de la communication.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué la proposition de la République algérienne démocratique et populaire d'accueillir le 7e sommet du GECF en 2023.

Les chefs d'État et de gouvernement du Forum des pays exportateurs de gaz remercient Son Altesse Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani, l'émir de l'État du Qatar, pour l'excellente conduite du sixième sommet du GECF, ainsi que le gouvernement et le peuple de l'État du Qatar pour leur chaleureuse hospitalité.